

Canada, ont abandonné, eux aussi, l'ennemi de la foi, qu'ils ont changé leurs cœurs, qu'ils ne font plus pitié au Grand-Espoir, qu'ils sont contents. Ils feront, dans leurs cœurs, la prière ensemble avec leur fière, le sauveur, pour rester toujours contents, comme ça.

Et vous, Monseigneur, qui avez goûté une si douce joie à bénir l'instrument sacré de notre triomphe et de notre bonheur; et qui en attendez une plus douce encore, en opérant les mêmes merveilles au milieu de vos tribus, par la vertu toute-puissante de la croix, daignez vous souvenir de nous devant le Père des miséricordes et de toute consolation; et en même temps, permettez-nous l'expression de notre reconnaissance la plus respectueuse et de nos vœux les plus ardents pour vos travaux apostoliques et votre bonheur personnel.

M. le grand-vicaire n'a dit que peu de mots en réponse à cette adresse. Il était cinq heures du soir. Que Dieu vous bénisse! C'est-il béré, comme à la litière. On, oui, que Dieu nous bénisse! Et la foule s'est retirée dans une paix, un contentement saint au-dessus de toute expression.

PAR LE TELEGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Jeudi 15 février.

41 pétitions présentées.

Des habitants de la cité de Québec demandant que la chambre prenne en considération le projet du chemin de fer de Québec à Halifax.

Des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec pour être autorisées à acquérir des biens annobliés additionnels. De certains habitants de Québec demandant des changements dans la loi d'Élection.

Pétitions renvoyées à des comités :— Celles de Louis Panet; du maire de Québec, de W. K. McCord et autres de Québec.

M. Chabot introduit un bill pour incorporer la compagnie du gaz de Québec, 2ème lecture le 22.

Sur motion de M. Méthot, une adresse est votée pour obtenir copie de la correspondance entre les gouvernements impérial et colonial au sujet de l'acte des nativités.

Un comité est nommé pour s'enquérir de l'utilité de continuer l'acte du Bas-Canada 6^{me} 4, au sujet de l'agriculture.

Un message annonce que le Conseil Législatif a passé les bills pour protéger les terres de la couronne contre les défrichements et pour incorporer les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de St. Valère.

La chambre reprend la considération de la proposition de M. Sherwood pour remettre à 10 jours la question d'indemnité. Les débats commencent et la chambre s'ajourne à 6 heures.

Vendredi 16.

Le délai pour recevoir des pétitions priées est étendu jusqu'au 1er mai.

19 Pétitions sont reçues.

La chambre décide que les séances n'auront plus lieu le jour à l'avenir.

M. Chabot introduit un bill pour l'érection des églises catholiques, 2e lecture le 16 mars.

Un message annonce que le conseil a passé le bill autorisant les Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, à acquérir des biens en sus de ceux qu'elles possèdent déjà.

L'orateur ordonne de vider les galeries. La cause de cet ordre paraît être que l'honorable vient d'être informé qu'une rencontre hostile doit avoir lieu entre M. McDonald (de Kingston) et M. Le Sollier, le Général Blak. M. McDonald est mis sous la garde du sergent d'armes et engagé sa parole d'honneur que rien ne sera fait jusqu'à la di. M. Blak n'a pu être trouvé.

La chambre a siégé à huit heures, jusqu'à 7 heures.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Samedi 17.

M. Méthot prend son siège. Le Rapport du comité au sujet de la demande de Robert Lemoine demandant à être nommé assistant greffier du conseil est reçu et sera pris en considération lundi.

Correspondance.

Messire M.—St. Grégoire.—Lettre et argent reçus. Nous ferons ce que vous désirez.

E. R. F.—Gér. Montréal.—Lettre et argent reçus.

Messire L.—St. Claire.—Lettre reçue; Le journal vous est expédié chaque jour de publication, nous ne savons à quoi attribuer ce que vous nous dites.

Maitre d'Ecole demandé.

On a besoin immédiat d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

Cus. Le TELLIER, Gcr. Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

Assemblée Publique pour la cause de la TEMPÉRANCE.

A Son Honneur le Maire de Québec.

Monsieur,

Nous les soussignés habitants de la cité de Québec, vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée publique des citoyens de cette cité, dans le but d'avoir l'expression de leur opinion relativement aux causes de l'intempérance, surtout au moment où la législature s'occupe de cet objet, et d'avisé à la nécessité d'adopter immédiatement quelques mesures législatives tendant à repousser les maux qui retombent sur la société en général par l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs spiritueuses dans ce pays.

Québec, 15 février 1849.

P. F. Ev. de Sydime,
C. F. Baillargeon, Ptre,
Z. Charost, Ptre.

Ci-suivent au dessus de 300 signatures.

Conformément à la réquisition ci-dessus des citoyens de Québec, j'ordonne une assemblée publique des citoyens de cette cité, à l'hôtel du Parlement, pour jeudi soir, le 22 courant, à 7 heures.

C. O. STUART,

Maire.

Québec, 16 février 1849.

Maison à Louer.

DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à deux étages, située dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie. Possession donnée au 1er mai prochain.

—AUSSI—

Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 16 février, 1849.

ASSOCIATION

DE LA BIBLIOTHEQUE DE QUEBEC.

UNE ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire de l'Association de la Bibliothèque de Québec, sera tenue LUNDI prochain, le 19 du courant, à SEPT heures et DEMIE, P. M., suivant un règlement de l'Association qui dit : "Des assemblées extraordinaires de l'Association peuvent être convoquées par le président, ou par un des vice-présidents, par cinq membres du bureau de direction ou par douze membres quelconques qui n'occupent pas de charges;" pour considérer la propriété ou l'absence d'avoir un nouveau surintendant, quoique les membres soussignés soit convaincus que le présent surintendant a rempli ses devoirs fidèlement, avec zèle et politesse. L'entière présence des membres est requise.

JAS. HEWITT, G. HENDERSON,
R. CHAMBERS, A. T. LEDFORD,
E. DUGAL, Wm. McMASTER,
Wm. PENTLAND, W. HOSSACK, JR.,
OCT. CRÉMAZIE, G. DROLET,
A. W. RICH, D. M. MCKENZIE,
M. MOODIE, CHAS. S. GRADON,
CHARLES HICOT, M. G. MONTAIN.
Québec, 16 février 1849.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en briques. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné.

PIERRE DROLET,

Québec, 16 février, 1848.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

La lecture du Pamphlet de J. C. Taché, Gcr., M. P. P. sur LE PEUPLE ET SES BESOINS, sera faite par un membre de cette société à la prochaine séance.

Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. Dixon, Rue St. Vallier.

JOSEPH BIGNAIS.

LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.

Québec 22 Décembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ

VIEND de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships.

—AUSSI—

Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité.

W. Le CHEMINANT,

No. 4, Rue la Fabrique.

Québec, 12 février, 1849.

Bâtisses Wolf.

A LOUER.

Un superbe magasin maintenant occupé par Mr. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL,

Avocat.

No. 32, rue St. Louis.

Québec, 2 Février 1849.

ALEXANDRE LACROIX, notaire à St. Pierre, quitta la Rivière-Québec, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, auront des renseignements intéressants du soussigné à la Rivière-Québec.

C. H. TETU,

20 septembre 1848.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'honnête de profession, tout en recouvrant les dépenses inhérentes, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.



Le. LEMIEUX,

RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE.

Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bloudeau, marchand.

Québec, 12 février, 1848.

A LOUER.

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

S'adresser à

P. V. BOUCHARD.

Québec 17 janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE ROUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, etc. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de plaisir. L'établissement étant conduit par un homme, elle se fera un plaisir de recevoir à son domicile, aux nombreux amis qui ont donné avec nous de bons souvenirs et à sa conduite de l'hôtel St. Léon, soudeur de plaisir.

Initiez constamment en main.

N. B. Les ordres pour diners, soupers, bûches, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Rough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate.

12 janvier 1849.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le Soussigné a tenu depuis quelque temps hors de cette ville d'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau au n. 1, Rue d'Alouette, porte volante de M. P. Gauthier, Architecte, faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR empaquetés en papiers, Fort Hope Mill Brand.

Y. HARRISON.

No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 Décembre 1848.

BUREAU DU PRÊT AUX INCENDIÉS.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre pour cent sur les débetants sera payée le 1er décembre 1847, le 1er décembre 1848, le 1er décembre 1849, le 1er décembre 1850, le 1er décembre 1851, le 1er décembre 1852, le 1er décembre 1853, le 1er décembre 1854, le 1er décembre 1855, le 1er décembre 1856, le 1er décembre 1857, le 1er décembre 1858, le 1er décembre 1859, le 1er décembre 1860, le 1er décembre 1861, le 1er décembre 1862, le 1er décembre 1863, le 1er décembre 1864, le 1er décembre 1865, le 1er décembre 1866, le 1er décembre 1867, le 1er décembre 1868, le 1er décembre 1869, le 1er décembre 1870, le 1er décembre 1871, le 1er décembre 1872, le 1er décembre 1873, le 1er décembre 1874, le 1er décembre 1875, le 1er décembre 1876, le 1er décembre 1877, le 1er décembre 1878, le 1er décembre 1879, le 1er décembre 1880, le 1er décembre 1881, le 1er décembre 1882, le 1er décembre 1883, le 1er décembre 1884, le 1er décembre 1885, le 1er décembre 1886, le 1er décembre 1887, le 1er décembre 1888, le 1er décembre 1889, le 1er décembre 1890, le 1er décembre 1891, le 1er décembre 1892, le 1er décembre 1893, le 1er décembre 1894, le 1er décembre 1895, le 1er décembre 1896, le 1er décembre 1897, le 1er décembre 1898, le 1er décembre 1899, le 1er décembre 1900, le 1er décembre 1901, le 1er décembre 1902, le 1er décembre 1903, le 1er décembre 1904, le 1er décembre 1905, le 1er décembre 1906, le 1er décembre 1907, le 1er décembre 1908, le 1er décembre 1909, le 1er décembre 1910, le 1er décembre 1911, le 1er décembre 1912, le 1er décembre 1913, le 1er décembre 1914, le 1er décembre 1915, le 1er décembre 1916, le 1er décembre 1917, le 1er décembre 1918, le 1er décembre 1919, le 1er décembre 1920, le 1er décembre 1921, le 1er décembre 1922, le 1er décembre 1923, le 1er décembre 1924, le 1er décembre 1925, le 1er décembre 1926, le 1er décembre 1927, le 1er décembre 1928, le 1er décembre 1929, le 1er décembre 1930, le 1er décembre 1931, le 1er décembre 1932, le 1er décembre 1933, le 1er décembre 1934, le 1er décembre 1935, le 1er décembre 1936, le 1er décembre 1937, le 1er décembre 1938, le 1er décembre 1939, le 1er décembre 1940, le 1er décembre 1941, le 1er décembre 1942, le 1er décembre 1943, le 1er décembre 1944, le 1er décembre 1945, le 1er décembre 1946, le 1er décembre 1947, le 1er décembre 1948, le 1er décembre 1949, le 1er décembre 1950, le 1er décembre 1951, le 1er décembre 1952, le 1er décembre 1953, le 1er décembre 1954, le 1er décembre 1955, le 1er décembre 1956, le 1er décembre 1957, le 1er décembre 1958, le 1er décembre 1959, le 1er décembre 1960, le 1er décembre 1961, le 1er décembre 1962, le 1er décembre 1963, le 1er décembre 1964, le 1er décembre 1965, le 1er décembre 1966, le 1er décembre 1967, le 1er décembre 1968, le 1er décembre 1969, le 1er décembre 1970, le 1er décembre 1971, le 1er décembre 1972, le 1er décembre 1973, le 1er décembre 1974, le 1er décembre 1975, le 1er décembre 1976, le 1er décembre 1977, le 1er décembre 1978, le 1er décembre 1979, le 1er décembre 1980, le 1er décembre 1981, le 1er décembre 1982, le 1er décembre 1983, le 1er décembre 1984, le 1er décembre 1985, le 1er décembre 1986, le 1er décembre 1987, le 1er décembre 1988, le 1er décembre 1989, le 1er décembre 1990, le 1er décembre 1991, le 1er décembre 1992, le 1er décembre 1993, le 1er décembre 1994, le 1er décembre 1995, le 1er décembre 1996, le 1er décembre 1997, le 1er décembre 1998, le 1er décembre 1999, le 1er décembre 2000, le 1er décembre 2001, le 1er décembre 2002, le 1er décembre 2003, le 1er décembre 2004, le 1er décembre 2005, le 1er décembre 2006, le 1er décembre 2007, le 1er décembre 2008, le 1er décembre 2009, le 1er décembre 2010, le 1er décembre 2011, le 1er décembre 2012, le 1er décembre 2013, le 1er décembre 2014, le 1er décembre 2015, le 1er décembre 2016, le 1er décembre 2017, le 1er décembre 2018, le 1er décembre 2019, le 1er décembre 2020, le 1er décembre 2021, le 1er décembre 2022, le 1er décembre 2023, le 1er décembre 2024, le 1er décembre 2025, le 1er décembre 2026, le 1er décembre 2027, le 1er décembre 2028, le 1er décembre 2029, le 1er décembre 2030, le 1er décembre 2031, le 1er décembre 2032, le 1er décembre 2033, le 1er décembre 2034, le 1er décembre 2035, le 1er décembre 2036, le 1er décembre 2037, le 1er décembre 2038, le 1er décembre 2039, le 1er décembre 2040, le 1er décembre 2041, le 1er décembre 2042, le 1er décembre 2043, le 1er décembre 2044, le 1er décembre 2045, le 1er décembre 2046, le 1er décembre 2047, le 1er décembre 2048, le 1er décembre 2049, le 1er décembre 2050, le 1er décembre 2051, le 1er décembre 2052, le 1er décembre 2053, le 1er décembre 2054, le 1er décembre 2055, le 1er décembre 2056, le 1er décembre 2057, le 1er décembre 2058, le 1er décembre 2059, le 1er décembre 2060, le 1er décembre 2061, le 1er décembre 2062, le 1er décembre 2063, le 1er décembre 2064, le 1er décembre 2065, le 1er décembre 2066, le 1er décembre 2067, le 1er décembre 2068, le 1er décembre 2069, le 1er décembre 2070, le 1er décembre 2071, le 1er décembre 2072, le 1er décembre 2073, le 1er décembre 2074, le 1er décembre 2075, le 1er décembre 2076, le 1er décembre 2077, le 1er décembre 2078, le 1er décembre 2079, le 1er décembre 2080, le 1er décembre 2081, le 1er décembre 2082, le 1er décembre 2083, le 1er décembre 2084, le 1er décembre 2085, le 1er décembre 2086, le 1er décembre 2087, le 1er décembre 2088, le 1er décembre 2089, le 1er décembre 2090, le 1er décembre 2091, le 1er décembre 2092, le 1er décembre 2093, le 1er décembre 2094, le 1er décembre 2095, le 1er décembre 2096, le 1er décembre 2097, le 1er décembre 2098, le 1er décembre 2099, le 1er décembre 2100, le 1er décembre 2101, le 1er décembre 2102, le 1er décembre 2103, le 1er décembre 2104, le 1er décembre 2105, le 1er décembre 2106, le 1er décembre 2107, le 1er décembre 2108, le 1er décembre 2109, le 1er décembre 2110, le 1er décembre 2111, le 1er décembre 2112, le 1er décembre 2113, le 1er décembre 2114, le 1er décembre 2115, le 1er décembre 2116, le 1er décembre 2117, le 1er décembre 2118, le 1er décembre 2119, le 1er décembre 2120, le 1er décembre 2121, le 1er décembre 2122, le 1er décembre 2123, le 1er décembre 2124, le 1er décembre 2125, le 1er décembre 2126, le 1er décembre 2127, le 1er décembre 2128, le 1er décembre 2129, le 1er décembre 2130, le 1er décembre 2131, le 1er décembre 2132, le 1er décembre 2133, le 1er décembre 2134, le 1er décembre 2135, le 1er décembre 2136, le 1er décembre 2137, le 1er décembre 2138, le 1er décembre 2139, le 1er décembre 2140, le 1er décembre 2141, le 1er décembre 2142, le 1er décembre 2143, le 1er décembre 2144, le 1er décembre 2145, le 1er décembre 2146, le 1er décembre 2147, le 1er décembre 2148, le 1er décembre 2149, le 1er décembre 2150, le 1er décembre 2151, le 1er décembre 2152, le 1er décembre 2153, le 1er décembre 2154, le 1er décembre 2155, le 1er décembre 2156, le 1er décembre 2157, le 1er décembre 2158, le 1er décembre 2159, le 1er décembre 2160, le 1er décembre 2161, le 1er décembre 2162, le 1er décembre 2163, le 1er décembre 2164, le 1er décembre 2165, le 1er décembre 2166, le 1er décembre 2167, le 1er décembre 2168, le 1er décembre 2169, le 1er décembre 2170, le 1er décembre 2171, le 1er décembre 2172, le 1er décembre 2173, le 1er décembre 2174, le 1er décembre 2175, le 1er décembre 2176, le 1er décembre 2177, le 1er décembre 2178, le 1er décembre 2179, le 1er décembre 2180, le 1er décembre 2181, le 1er décembre 2182, le 1er décembre 2183, le 1er décembre 2184, le 1er décembre 2185, le 1er décembre 2186, le 1er décembre 2187, le 1er décembre 2188, le 1er décembre 2189, le 1er décembre 2190, le 1er décembre 2191, le 1er décembre 2192, le 1er décembre 2193, le 1er décembre 2194, le 1er décembre 2195, le 1er décembre 2196, le 1er décembre 2197, le 1er décembre 2198, le 1er décembre 2199, le 1er décembre 2200, le 1er décembre 2201, le 1er décembre 2202, le 1er décembre 2203, le 1er décembre 2204, le 1er décembre 2205, le 1er décembre 2206, le 1er décembre 2207, le 1er décembre 2208, le 1er décembre 2209, le 1er décembre 2210, le 1er décembre 2211, le 1er décembre 2212, le 1er décembre 2213, le 1er décembre 2214, le 1er décembre 2215, le 1er décembre 2216, le 1er décembre 2217, le 1er décembre 2218, le 1er décembre 2219, le 1er décembre 2220, le 1er décembre 2221, le 1er décembre 2222, le 1er décembre 2223, le 1er décembre 2224, le 1er décembre 2225, le 1er décembre 2226, le 1er décembre 2227, le 1er décembre 2228, le 1er décembre 2229, le 1er décembre 2230, le 1er décembre 2231, le 1er décembre 2232, le 1er décembre 2233, le 1er décembre 2234, le 1er décembre 2235, le 1er décembre 2236, le 1er décembre 2237, le 1er décembre 2238, le 1er décembre 2239, le 1er décembre 2240, le 1er décembre 2241, le 1er décembre 2242, le 1er décembre 2243, le 1er décembre 2244, le 1er décembre 2245, le 1er décembre 2246, le 1er décembre 2247, le 1er décembre 2248, le 1er décembre 2249, le 1er décembre 2250, le 1er décembre 2251, le 1er décembre 2252, le 1er décembre 2253, le 1er décembre 2254, le 1er décembre 2255, le 1er décembre 2256, le 1er décembre 2257, le 1er décembre 2258, le 1er décembre 2259, le 1er décembre 2260, le 1er décembre 2261, le 1er décembre 2262, le 1er décembre 2263, le 1er décembre 2264, le 1er décembre 2265, le 1er décembre 2266, le 1er décembre 2267, le 1er décembre 2268, le 1er décembre 2269, le 1er décembre 2270, le 1er décembre 2271, le 1er décembre 2272, le 1er décembre 2273, le 1er décembre 2274, le 1er décembre 2275, le 1er décembre 2276, le 1er décembre 2277, le 1er décembre 2278, le 1er décembre 2279, le 1er décembre 2280, le 1er décembre 2281, le 1er décembre 2282, le 1er décembre 2283, le 1er décembre 2284, le 1er décembre 2285, le 1er décembre 2286, le 1er décembre 2287, le 1er décembre 2288, le 1er décembre 2289, le 1er décembre 2290, le 1er décembre 2291, le 1er décembre 2292, le 1er décembre 2293, le 1er décembre 2294, le 1er décembre 2295, le 1er décembre 2296, le 1er décembre 2297, le 1er décembre 2298, le 1er